

Jaymar

WARRANTY GUIDE



CONGRATULATIONS!

Congratulations on the purchase of your Jaymar upholstered furniture. Jaymar has been manufacturing quality furniture since 1956. Every piece is designed and crafted to meet the highest standards of quality and durability. We have custom built this product for you, so you can enjoy years of beauty, comfort and pleasure.

1. INFORMATION ABOUT YOUR NEW FURNITURE

Your furniture has been wrapped securely to prevent any damage during transportation. This may have caused irregular folds or depressions which will gradually disappear with use. You can gently pat the seat and back cushions and reshape the covering with your hands. You may notice your foam to be firmer than the showroom piece you tried out at the time of your purchase. This is due to the high-density materials we use which require a “break-in” period. They will soften as you begin to use and enjoy your furniture. If your seat cushions are removable, make sure to rotate them periodically to ensure a more even wear of both foam and covering. If your article includes wooden feet, they may show some variations in color or natural graining.

Please read the terms and conditions of the Jaymar warranty for instructions on care and coverage of your furniture.

OUR LEATHER

2. INFORMATION ON LEATHER

Leather is a natural product that requires maintenance. However, the only maintenance recommended by our suppliers (tanneries) is cleaning with a slightly damp cloth. Tests show that any use of cleaning products or creams could cause damage to the cover of your furniture. To take advantage of our leather warranty, it is therefore **important** not to use cleansers or creams. Jaymar offers a 5-year warranty on all its leathers.

3. EXTENDED WARRANTY FROM RETAILERS

The extended warranty offered by retailers is an addition to the Jaymar warranty. This warranty, which your retailer has offered you, allows you to protect your furniture over a longer period; and protects you from several unforeseen events that would not be covered by the Jaymar warranty. This is therefore a complementary warranty.

In the event of a complaint, you must always contact your retailer.

4. THE NATURE OF LEATHER

Leather is a product of nature; therefore, it cannot be uniform. Variations in shades, texture and visible natural markings, which can be found anyplace on the product, are not considered defects, but are all distinctive features that only add to the beauty of fine quality leather. Leather has a certain elasticity, and adapts easily to the form of the body, therefore it is quite normal to expect a certain amount of stretching (comfort wrinkles) on the seat and back cushions from the first use of your new furniture. That’s what makes the natural beauty of leather.

Because each leather is unique, Jaymar does not guarantee that any leathers used on showroom floor samples, leather swatches or furniture previously purchased, will match in color, grain or texture. You should also be aware that although leather furniture is extremely hardwearing, it will change in appearance over the years.

CARE PRODUCT

Any application of a third party product voids Jaymar's warranty.

5. LEATHER

Leather requires proper care and maintenance to ensure beauty and long life. Failure to clean leather could result in premature aging.

- Clean the leather regularly, using a slightly moistened cloth to remove grease, dust and dirt.
- Avoid direct exposure to sunlight.
- Never place near radiators or fan heaters, keep a minimum distance of 50 cm (20 inches).
- Avoid drying. Normal household humidity level is best for leather (40 %).

OUR FABRICS

6. FABRIC CARE

Fabric manufacturers recommend regular dusting and vacuuming. Removable cushions should be fluffed regularly. Soiled areas should be cleaned based on the following cleaning code(s) found on your Jaymar product. If cleaning codes are not available, contact your retailer from where you purchased the product.

7. CLEANING LEXICAL

- D -** Dry clean only.
- MSW -** Clean with mild soap and water.
- P -** Dry cleaning in solvents except trichloroethylene. Professional dry cleaning recommended. CAUTION: Use of water-based or detergent-based solvent cleaners may cause excessive shrinking. Water stains may become permanent and unable to be removed with solvent cleaning agents.
- S -** Clean this fabric with pure solvents (petroleum distillate-based products, Energine, Carbon, Renuzit, or similar products may be used) in a well-ventilated room. Cleaning by a professional furniture cleaning service only is recommended. CAUTION: Use of water based or detergent-based solvent cleaners may cause excessive shrinking. Water stains may become permanent and unable to be removed with solvent cleaning agents. Avoid products containing Carbon Tetrachloride as it is highly toxic. To prevent overall soil, frequent vacuuming or light brushing to remove dust and grime is recommended.
- SW -** Clean this fabric with the foam only of water-based cleaning agent or with a pure solvent in a well-ventilated room (petroleum distillate-based products, Energine, Carbona, Renuzit or similar products may be used.) Cleaning by a professional furniture cleaning service only is recommended. To prevent overall soil, frequent vacuuming or light brushing to remove dust and grime is suggested.
- WS -** See SW
- W -** Clean this fabric with the foam only of water-based cleaning agent to remove overall soil. Many household cleaning solvents are harmful to the colour and life of a fabric. Cleaning by a professional furniture cleaning service only is recommended. To prevent overall soil, frequent vacuuming or light brushing to remove dust and grime is recommended.

LIFETIME LIMITED WARRANTY

8. LABOUR WARRANTY

Jaymar offers a one (1) year warranty on labor and workmanship applying to all upholstered furniture (sofas, loveseats, chairs, ottomans, sectionals, sofa-beds and upholstered beds) manufactured by Jaymar. Jaymar products are warranted to the original retail consumer, to be free from manufacturing and parts defects. The warranty takes effect from the date of delivery to the original retail consumer.

Within one (1) year from the date of delivery, Jaymar will pay, at no charge to the original retail consumer, customary labor rates to repair or replace the defective parts according to the specified labour coverage mentioned above. Under this warranty, the sole liability of Jaymar is limited to repair, or at its sole option, parts replacement. Should there be service required under the warranty then the initial service inspection will be covered by JAYMAR. Jaymar will not be responsible for any transportation costs. For clarity, should inspection deem that no repair is necessary then initial service fee will be payable by end consumer to the third party.

After one (1) year, the original retail consumer will be responsible for all costs related to labor and transport. See Parts Warranty below for details.

The term “defect” as it is used in this warranty is defined as a flaw or deficiency that affects the intended use for which the product was manufactured.

The Jaymar warranty provides coverage to the original retail consumer only where the purchase has been made from an authorized Jaymar retailer and therefore is non-transferable to any second or third party.

9. LIFETIME LIMITED WARRANTY

Wood frames, pocket coils or springs

Wood frames, pocket coils, springs or webbing are covered against breakage due to metal fatigue or pulling loose from wood frames. Warranty is limited to supplier’s availability of parts.

Recliner Motion Mechanisms

The mechanism is covered by a lifetime warranty against defects in material or workmanship subject to normal residential use. Warranty is limited to supplier’s availability of parts.

Any cracking or minor squeaking noise heard from the metal mechanism or wood frame are normal and are not covered by our warranty.

10. PARTS WARRANTY – COVERAGE AND LIMITATIONS

COVERAGE

The Jaymar warranty does not cover any damages due to improper usage, excessive soiling, improper or unapproved cleaning methods (See Product Care for details), chemical treatments, exposure to direct sunlight or colour fading. These incidents will void the warranty.

Electronic Components – One (1) year warranty

Electronics are warranted against manufacturing defects.

Stitching – Two (2) year warranty

All our sewing thread finishing is done with top quality nylon to prevent fraying and provide longevity to the furniture. Jaymar warrants your stitching for two (2) years against defects in materials, workmanship, tearing or separating from the fabric or leather under normal household use.

Headrest Mechanisms – Five (5) year warranty

The headrest mechanisms are covered against defects in material or workmanship subject to normal residential use. Warranty is limited to supplier’s availability of parts.

Sofa-bed Mechanisms and Sofa-bed Mattresses – Two (2) year warranty

The sofa-bed mechanisms and sofa-bed mattresses are covered against defects in material or workmanship subject to normal residential use. Warranty is limited to supplier’s availability of parts.

Storage Bed Mechanisms – Two (2) year warranty

The storage bed mechanisms are covered against defects in material or workmanship subject to normal residential use. Warranty is limited to supplier's availability of parts.

Recliner Motor – Three (3) year warranty

Recliner motor is warranted against manufacturing defects.

Seat Cushion Foam and Fibre-filled Components – Five (5) year Warranty

All cushions will soften with use and will conform to the shape of the user. This softening is considered normal wear and is in no way considered a manufacturer's defect. Fibre-filled seat cushion tops, backs and arms will flatten with prolonged use. This is inherent to the design of fibre-filled and fibre-wrapped products. Regular fluffing will prevent internal fibres from matting and help to prolong the vibrancy of these products.

Upholstery of Seats and or Back cushions with feathers: Certain models have the upholstery of the seat or back cushions with feathers. In those models, the seat and back cushions are in a 100% cotton envelope and are feather-proof which prevent feathers from escaping. However, it may occasionally occur that some feathers escape, and this is considered normal in the industry.

11. LEATHER – FIVE (5) YEAR WARRANTY

The leathers carefully selected by Jaymar and subject to normal usage, their longevity will largely exceed its guarantee.

The warranty does not cover damages caused by burns, cuts, all types of scratches (animal claws, rings, fingernails, etc.), exposure to sunlight, or heat source, discolouration due to scalp sebum, unapproved cleaning methods or application of a product on the leather.

Leather is a natural material and, therefore, each hide reflects its own characteristics. Variations in shade, grain, texture, patterns of original hair follicles, healed scars, brands, neck growth marks, nicks, scratches and wrinkles are a characteristic of leather and are not considered defects.

Note: If a leather piece of your furniture is defective, Jaymar will strictly replace that piece at no extra charge with a leather tint approaching nearest to the original leather colour. Taking into consideration the fact that the leather of origin will have aged in beauty with time, and that its colour will have changed depending on the number of years the leather furniture was purchased.

12. FABRICS – TWO (2) YEAR WARRANTY

The one-year warranty covers seam failure or fraying. Since colours and intensity under dye lots may vary within commercial tolerances, the colours of fabrics may vary from the sample swatches. Jaymar is unable to guarantee that the exact dye lots illustrated in sample swatches will be the same as the samples used at a retailer, showroom or previously purchased furniture.

This warranty does not cover tears, *pilling, shrinking or fibre migration. The crushing of fabric, velvet, and microfiber is a characteristic of these soft and fluffy fabrics and are not considered as manufacturing defects. The fabric warranty is void if there is excessive soiling, improper cleaning or abuse, or when a treatment has been applied.

13. CUSTOMER'S OWN MATERIAL (C.O.M.):

Since the fabric is chosen by the customer, the client must make sure of its quality. Jaymar cannot test or judge the quality in relation to our own selection of Jaymar fabrics which are carefully selected, analyzed and tested.

That said, Jaymar cannot be responsible for its durability or their reaction during sewing or during its upholstery. Consequently, no warranties are given to the fabrics chosen by customers (C.O.M.).

14. GENERAL

- A) Any modification to a Jaymar product which is not in conformity with Jaymar factory specifications voids warranty. If a consumer carries out such a modification, they do so at their own risk.
- B) Jaymar does not promise to reimburse or replace its product
– only repair as per our Warranty.
- C) Warranty does not apply to Jaymar products that have been subjected to inadequate usage, damaged by accident, modifications, improper handling or installation or repairs made by anyone other than an authorized Jaymar representative.
- D) Warranty may not apply to Jaymar products if product was used in an uneven manner.

15. CAUTIONS

- **Do not** move furniture in your home without carefully wrapping the furniture, including corners and feet or the bottom of the furniture, with a protective covering. This will help avoid damage to floors and/or wall surfaces, as well as help to prevent damage to the furniture itself.
- **Do not** expose leather or fabric to ink, bleach, oily substances, fluids, body oils, strong detergents (including laundry detergent), chemicals, and sharp objects as these may cause potential damage.
- **Do not** expose leather or fabric to sun or extreme light sources as this will cause fading and potential damage.
- **Do not** remove your seat cushion covers for dry cleaning or separate washing.

16. SAFETY

Use extreme caution when operating the moving mechanisms and electronic components making sure limbs and other obstructions are clear of leg rests and other moving parts before operating.

- **Do not** leave reclining seats in the reclining position when not in use.
- **Do not** allow children to play on mechanized furniture or to operate mechanisms.
- **Do not** stand on chairs, and do not sit on footrests.
- **Do not** remove seat covers for dry cleaning, or separate washing.
- **Do not** sit on product arms.
- Reclining chairs must never be in the reclined position when attempting to get up from the furniture, this will tilt the chair/furniture forward and could cause bodily harm. You must always close and lock your recliner before. (Make sure you hear the locking of the footrest). With a power recliner there is no locking, but the footrest must be in the fully closed position before getting up from your seat for your safety.

For further information, refer to product instruction sheets and warnings, where applicable. Failure to follow these directions could result in injury and/or damage.

17. CONDITIONS

This warranty shall extend only to the original purchaser and is non-transferable. This warranty does not cover the following:

- Rental, business, commercial, institutional, or other non-residential uses.
- Products purchased "AS IS", second-hand, or as Final Sale.
- Products purchased from distressed or liquidation sales.
- Products deemed misused, mishandled, altered, abused.
- Any condition resulting from unusual usage.
- Inadequate maintenance, cleaning, or care

18. MAKING A CLAIM

To make a claim or for information about your Jaymar product, please contact your authorized Jaymar retailer or where the original purchase was made.

When making a claim under this warranty, proof of purchase and the original bill of sale are required. Should these not be available, Jaymar reserves the right to deny the claim. Jaymar reserves the right to request photos for verification and/or the return of defective parts to its factory.

If you have questions, contact your authorized Jaymar retailer or contact us at jaymar@jaymar.ca

19. WARRANTY SERVICE PROCEDURE

Claims should be made through the furniture retailer from which the furniture was purchased. The furniture retailer will contact Jaymar for warranty service. Three photos must be submitted in support of the claim: 1st Photo of the entire room with Jaymar furniture. 2nd Photo a near shot of the whole of the furniture with defective piece. 3rd Close-up shot of problem area of that item. As soon as your claim is received with requested three photos, a file will be opened.

Jaymar's liability under this warranty is limited to repairing or replacing at Jaymar's option any part or parts of the product found to be defective in material or workmanship. Jaymar, in its sole discretion will determine the cause and nature of any defect, the necessity and manner of repair or replacement, and all other matters pertaining to the condition of the furniture.

Merchandise must be inspected immediately upon receipt, and any claims should be made at that time. **If merchandise arrives damaged, it is the dealer's responsibility to file a claim with the freight carrier.**

Damages related to delivery must be reported within the 7 days following the delivery. After this time period, any claim will be refused. If merchandise is otherwise defective, the dealer must absolutely notify Jaymar immediately.

Returns will not be accepted prior to written authorization. Once authorization is granted, the dealer has 60 days to return the merchandise. Jaymar will not be liable for damages and freight charges on merchandise improperly packaged for return. Merchandise must be returned by the carrier specified by Jaymar. Jaymar may choose to authorize repair or make adjustments instead of exchange. JAYMAR will not be liable for defects that occur as a result of improper storage or handling after the merchandise leaves its factory.

Should it be necessary to return your furniture to the factory for repair, the cost of packing and shipping to and from the factory are not covered by this warranty.

If exact goods are not available, Jaymar reserves the right to use similar goods of equal value for repair or replacement. In no instance shall Jaymar's obligation exceed the original cost to the retailer.

Please note that a 50 % fee will be charged for returns that have no manufacturing defect. This policy has for objective of clarifying the fees that will be charged for returning merchandise when the defects mentioned on the return authorization are unfounded.

20. EXCLUSIONS

All implied warranties, including warranties as to merchantability and fitness for a particular purpose, are limited to the duration of the express warranties on this product. The warranties set forth in this limited warranty are exclusive and in lieu of all others, verbal and or written, express or implied. In no event will Jaymar be liable for any damages including incidental or consequential damages, arising out of the use or inability to use this product.

Some states or provinces do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages; therefore, the above limitation may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights that may vary from state to state or province to province.

Thank you for your purchase of Jaymar furniture. We hope that your custom designed upholstered furniture will be a beautiful addition to your home for many years to come.

***What is fabric pilling?**

Fabric pilling are loose strands or balls of fiber that form on the surface of fabric. When fabric fibers become loose, they move around when we sit or brush up against them. The friction causes loose fibers to twist together and form small balls.

Pilling is completely normal and will go away once the excess loose fibers are gone. It doesn't affect the durability or functionality of the fabric. Plus, it's easily removable with a pill shaver.

It is important to know that pilling is a common occurrence and it's not a fabric defect and it's not covered under the warranty.

****How to Treat Fabric Pilling**

The quickest and cheapest way to treat pills is with a battery-operated pill shaver. If pilling reoccurs, it can simply be shaved off again. This may occur several times, but the pilling will diminish and eventually cease once the excess fibers are removed.

Jaymar

GUIDE DE **GARANTIE**



FÉLICITATIONS !

Nous vous félicitons d'avoir acheté un meuble rembourré Jaymar. Notre entreprise fabrique des meubles de qualité depuis 1956. Chaque pièce est conçue et confectionnée conformément aux normes les plus élevées en matière de qualité et de durabilité. Ce produit a été fait sur mesure en vue de vous procurer des années de beauté, de confort et d'agrément.

1. INFORMATION SUR VOTRE NOUVEAU MEUBLE

Votre meuble a été solidement emballé afin d'éviter tout dommage pendant le transport. Par conséquent, il peut présenter des plis ou des creux irréguliers qui disparaîtront graduellement à l'usage. Vous pouvez tapoter légèrement les coussins et les dossiers avec vos mains pour leur redonner leur forme initiale. Vous remarquerez peut-être que le polymousse est plus ferme que celui du mobilier que vous avez essayé chez votre détaillant ou notre salle de montre au moment de votre achat. Ce fait est attribuable au matériau de haute densité que nous utilisons et qui nécessite une période « d'assouplissement ». Il s'adoucira à mesure que vous utiliserez votre meuble. Si les coussins sont amovibles, assurez-vous d'en faire la rotation régulièrement afin de vous assurer que l'usage de la mousse et du recouvrement se font de façon uniforme. Si votre produit est muni de pieds en bois, il se peut qu'ils présentent une certaine variation de couleur ou de veinage naturel.

Veillez lire les conditions de la garantie Jaymar, afin de connaître les instructions relatives à l'entretien et à la protection de votre meuble.

NOTRE CUIR

2. INFORMATION SUR LE CUIR

Sachez que le cuir est un produit naturel qui nécessite un entretien. Cependant, le seul entretien recommandé selon nos fournisseurs (tanneries) est le nettoyage avec un chiffon légèrement humide. Les tests démontrent que toute utilisation de produits nettoyants ou de crèmes pourrait causer des dommages sur le recouvrement du mobilier. Il est donc **impératif** de ne pas utiliser de nettoyants ou de crèmes afin de profiter de notre garantie sur le cuir. Jaymar vous offre une garantie de 5 ans sur tous ses cuirs.

3. GARANTIE PROLONGÉE DES DÉTAILLANTS

Sachez que la garantie prolongée offerte par les détaillants est un ajout à la garantie Jaymar. Cette garantie qui vous ait offert par votre détaillant, vous permet de protéger votre mobilier sur une plus longue durée et vous protège contre plusieurs imprévus qui ne seraient pas couverts par la garantie Jaymar. Celle-ci est donc une garantie complémentaire.

En cas de réclamation, vous devez, en tout temps contacter votre détaillant.

4. LA NATURE DU CUIR

Le cuir est un produit de la nature donc ne peut être uniforme. Les variations de couleur ou de texture et celles des marques naturelles visibles susceptibles de se trouver à certains endroits sur le produit ne sont pas considérées comme étant des défauts, mais plutôt comme des caractéristiques distinctes qui ne font qu'ajouter à la beauté et à la qualité du cuir. Par sa nature, le cuir possède une certaine élasticité et il s'adapte facilement à la forme du corps, il faut donc s'attendre à ce que les coussins les plus souvent utilisés soient quelque peu étirés. Avec l'utilisation normale de la mousse de votre nouveau mobilier, le cuir suivra la forme des assises, des dossiers, et des appui-têtes.

Par conséquent; dès les premiers mois d'utilisation, il sera normal que certains plis soient présents. C'est ce qui fait la beauté naturelle du cuir.

Étant donné que chaque cuir est unique, Jaymar ne peut garantir que les cuirs utilisés pour les échantillons chez votre détaillant et/ou notre salle de montre ou, que les meubles achetés précédemment seront identiques sur les plans de la couleur, de la texture et de la fleur. En outre, vous devriez être conscient du fait que même si les meubles en cuir sont censés être extrêmement résistants à l'usage, leur apparence change au fil des années.

SOIN DES PRODUITS

Toute application d'un produit d'une tierce partie annule la garantie de Jaymar.

5. SOIN DU CUIR

Le cuir nécessite un entretien adéquat afin d'assurer sa durabilité et la conservation de sa beauté. *L'omission de nettoyer le cuir pourrait entraîner une usure prématurée.*

- Nettoyez le cuir régulièrement à l'aide d'un chiffon humide afin d'enlever la graisse, la poussière et la saleté.
- Évitez la lumière directe du soleil.
- Placez le meuble à une distance minimum de 50cm (20 pouces) d'un radiateur ou d'un générateur d'air chaud.
- Évitez l'assèchement. Le taux d'humidité normal d'une résidence est l'environnement recommandé pour le cuir (40%).

NOS TISSUS

6. SOIN DES TISSUS

Les manufacturiers de tissus recommandent qu'un époussetage et nettoyage à l'aspirateur soit fait sur une base régulière. Les coussins amovibles doivent être secoués régulièrement. Les taches doivent être nettoyées selon les codes de nettoyage indiqués sur vos produits Jaymar. Si les codes de nettoyage ne sont pas disponibles, contactez le marchand qui vous a vendu le produit.

7. LÉGENDE DE NETTOYAGE

- D -** Nettoyage à sec seulement.
- MSW -** Nettoyer à l'eau avec détergent délicat.
- P -** Nettoyage à sec dans des dissolvants sauf le trichloréthylène. Le nettoyage à sec professionnel est recommandé. ATTENTION : L'utilisation de solvants à base d'eau ou détergent peut causer le rétrécissement excessif. Les taches d'eau peuvent devenir permanentes et difficile à faire disparaître avec des solvants à nettoyage.
- S -** Nettoyez ces tissus avec un dissolvant pur (produits à base de pétrole distillé, Énergie, Carbona, Renuzit, ou tous autres produits semblables) dans une pièce bien aérée. Un nettoyage par un service professionnel est recommandé. ATTENTION: L'utilisation de dissolvant à base d'eau ou à base de détergent peut occasionner un froissage excessif, aussi les taches d'eau demeureront en permanence. Évitez les produits contenant du tétrachlorure de carbone car ils sont très toxiques. Pour éviter les taches incrustées, brossez ou passez l'aspirateur régulièrement.
- SW -** Nettoyez ce tissu avec la mousse d'un détergent à base d'eau ou avec un dissolvant, Engine, Carbona, Renuzit ou tous produits semblables peuvent être utilisés. Un nettoyage par un service professionnel de nettoyage est recommandé. Pour prévenir les taches incrustées, brossez ou passez l'aspirateur régulièrement.
- W -** Nettoyez ce tissu avec la mousse d'un détergent liquide pour enlever les taches incrustées. Plusieurs dissolvants domestiques sont dommageables à la coloration et la durabilité de ces tissus. Un nettoyage par un service professionnel de nettoyage est recommandé. Pour prévenir les taches incrustées, brossez ou passez l'aspirateur régulièrement.
- WS -** Voir SW.

NOTRE GARANTIE

8. GARANTIE SUR LA MAIN-D'OEUVRE

Jaymar offre une garantie d'un (1) an sur la main d'œuvre et la fabrication s'appliquant sur tous les sofas, causeuses, fauteuils, poufs, modulaires et sofa-lits rembourrés, lits rembourrés fabriqués par Jaymar. Les produits Jaymar sont garantis pour l'acheteur d'origine contre tous défauts de fabrication et défauts des pièces. La garantie est en vigueur à partir de la date de livraison chez l'acheteur d'origine.

Dans la période d'un (1) an suivant la date de livraison, Jaymar paiera, sans coût supplémentaire pour l'acheteur initial de l'article chez un détaillant, les frais de main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses. Aux termes de la présente garantie, la seule responsabilité de Jaymar se limite à la réparation ou, à son choix, au remplacement de ces pièces. Si une inspection de service initiale s'avérait nécessaire aux termes de la garantie, les frais de cette inspection seraient couverts par Jaymar. Aucun frais de transport ne sera assumé par Jaymar. Plus précisément, advenant le cas où l'inspection démontrerait qu'aucune réparation n'est nécessaire, les frais de service initial seront payables par l'acheteur final à la tierce partie.

Après un (1) an, l'acheteur d'origine sera responsable pour tous les coûts relatifs à la main-d'œuvre et au transport. Voir la garantie sur les pièces indiquée plus bas.

Le terme «défectueux» utilisé dans cette garantie est défini comme un défaut ou un manque qui affectent l'usage de base pour lequel le produit est fabriqué.

La garantie Jaymar fournit la couverture à l'acheteur d'origine seulement si le produit a été acheté chez un marchand autorisé de Jaymar, et est non transférable à une deuxième ou troisième personne.

9. GARANTIE À VIE LIMITÉE

Charpente, ressorts ou sangles

Le châssis en bois, les ressorts, serpentins et sangles sont couverts contre tout bris dû à la fatigue du métal ou contre le desserrement du châssis en bois. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du fabricant.

Mécanismes de mobilier inclinable

Les mécanismes de nos meubles inclinables sont garantis contre les défauts de matériel et de fabrication. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du fabricant.

Tout craquement ou grincement mineur entendu du mécanisme de métal ou la carcasse de bois sont normaux, ils ne sont pas couverts par notre garantie.

10. GARANTIE SUR LES PIÈCES

MATÉRIEL COUVERT

La garantie Jaymar ne couvre pas les dommages causés par un mauvais usage, la saleté excessive, des méthodes de nettoyage incorrectes ou non approuvées (voir Soins des Produits pour les détails), les traitements chimiques, l'exposition directe aux rayons solaires ou décoloration. Ces situations annuleront la garantie.

Composantes électroniques – Garantie d'un (1) an

Les dispositifs électroniques sont garantis contre les défauts de fabrication.

Couture – Garantie de deux (2) ans

Tous nos fils de couture de finition sont en nylon de qualité supérieure pour empêcher l'effilochage et offrir une longévité au mobilier. Les coutures sont garanties sur le piquage du tissu contre tout vice de matériel ou de fabrication, toute déchirure ou séparation du tissu ou du cuir, sous réserve de conditions normales d'usage résidentiel.

Mécanisme d'appui-tête ajustable - Garantie de cinq (5) ans

Les mécanismes d'appui-tête sont garantis contre les défauts de matériel et de fabrication. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du fabricant.

Mécanismes et matelas des sofa-lits – Garantie de deux (2) ans

Les mécanismes des sofa-lits et les matelas des sofa-lits sont garantis contre toute défectuosité des matériaux et tout défaut de fabrication. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du fabricant.

Mécanismes des lits avec rangement – Garantie de deux (2) ans

Les mécanismes des lits avec rangement sont garantis contre toute défectuosité des matériaux et tout défaut de fabrication. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du manufacturier.

Moteur de l'inclinable – Garantie de trois (3) ans

Le moteur de l'inclinable est garanti contre les défauts de fabrication.

Sièges de mousse et composantes rembourrées de fibres – Garantie de cinq (5) ans

Tous les coussins ramolliront à l'usage et épouseront la forme de l'utilisateur. Ce ramollissement est considéré comme normal et n'est en aucun cas considéré comme un défaut de fabrication. Les dessus de sièges, dossiers et bras rembourrés de fibres s'affaïsseront à l'usage. Ceci est propre au design des produits qui sont rembourrés et enveloppés de fibres. Un secouage régulier préviendra l'affaissement des fibres intérieures et prolongera l'éclat de ces produits.

Rembourrage de coussins de sièges et ou dos en plumes : Certains modèles ont le rembourrage de coussin de siège et ou de dos en plume. Dans ces modèles, les coussins de siège et de dos sont dans une enveloppe 100% coton à l'épreuve de plumes. Malgré l'enveloppe, il se peut qu'à l'occasion les plumes s'échappent et, c'est considéré normal dans l'industrie.

11. CUIR - GARANTIE DE CINQ (5) ANS

Les cuirs choisis avec soin par Jaymar et soumis à un usage normal, leur longévité dépassera largement sa garantie.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par des brûlures, coupures, tous genres d'égratignures (griffes d'animaux, bague, les ongles etc.), l'exposition au soleil, ou autre source de chaleur, la décoloration causée par le sébum du cuir chevelu et procédé de nettoyage non recommandé, ainsi que l'application de produits sur le cuir.

Le cuir est un produit naturel et de ce fait, chaque peau présente ses propres caractéristiques. Les variations de tons, de grain, de texture et de motifs des follicules pileux d'origine, la présence de cicatrices, de marques faites par l'éleveur ou de vergetures, d'encoches, d'égratignures et de rides sont des caractéristiques du cuir et **ne sont pas** considérées comme des défauts.

Notez que si une pièce de cuir du mobilier devenait défectueuse, Jaymar remplacera strictement cette pièce de cuir sans frais avec le cuir de la teinte se rapprochant le plus près du cuir d'origine. En considérant que le cuir d'origine aura vieilli en beauté avec le temps et que sa teinte aura plus ou moins changée selon le nombre d'années d'acquisition du mobilier de cuir.

12. TISSUS - GARANTIE DE DEUX (2) ANS

La garantie couvre les coutures qui s'ouvrent et qui s'effilochent et la main d'œuvre. Étant donné que la couleur des lots de teinture peut varier conformément aux tolérances commerciales, la couleur des tissus peut être différente de celle des échantillons. Jaymar ne peut garantir que le lot de teinture sera exactement comme celui de l'échantillon utilisé chez un détaillant, salle d'exposition ou un meuble acheté précédemment.

Cette garantie ne couvre pas les déchirures, le *boulochage le rétrécissement, ni la migration de fibres. L'écrasement des tissus des velours et de la microfibre est une caractéristique propre à ces tissus doux et pelucheux et n'est pas considéré comme un défaut de fabrication. La garantie est nulle dans les cas de salissure excessive, de nettoyage ou d'usage inapproprié, ou quand le tissu fait l'objet d'un traitement.

13. TISSU DU CLIENT (C.O.M.):

Étant donné que le tissu est choisi par le client, ce dernier doit s'assurer de sa qualité. Jaymar ne peut tester ou juger de la qualité par rapport à notre propre sélection de tissus Jaymar qui sont soigneusement sélectionnés, analysés et testés.

Cela étant dit, Jaymar ne peut se rendre responsable de sa durabilité ou de leur réaction lors de la couture, ou lors de son rembourrage. Conséquemment, aucune garantie n'est accordée aux tissus choisis par les clients (C.O.M.) pour l'ensemble de ces raisons.

14. GÉNÉRALITÉS

- A) Toute modification que l'on apporte à un produit Jaymar et qui n'est pas conforme aux spécifications du fabricant annule la garantie. Si le consommateur effectue une telle modification, il en assume les risques.
- B) Jaymar ne fait aucune promesse de remboursement ou de remplacement de ses produits – seules les réparations seront faites conformément à notre garantie.
- C) La garantie ne s'applique pas aux produits Jaymar qui ont été utilisés de façon inadéquate, qui ont été endommagés en raison d'un accident, qui ont été modifiés, qui ont été manipulés ou installés incorrectement ou qui ont été réparés par une personne autre qu'un représentant autorisé de Jaymar.
- D) La garantie de Jaymar pourrait ne pas s'appliquer lorsque le produit a été utilisé de façon inégale.

15. ATTENTION

- Ne pas bouger votre mobilier dans votre maison sans les avoir préalablement enveloppés d'une couverture protectrice, incluant les coins, les pattes et le bas des meubles. Ceci évitera de causer des dommages à vos planchers et à vos murs et aidera à prévenir les dommages sur vos meubles.
- Ne pas exposer les cuirs et tissus à l'encre, javellisant, substances huileuses, liquides, huiles corporelles, détergents forts (incluant détergents pour lessive) produits chimiques et objets coupants puisque ceux-ci pourraient occasionnés des dommages.
- Ne pas exposer les cuirs et tissus au soleil ou à des sources de lumières extrêmes puisque ceux-ci pourraient les décolorer et les endommager.
- Ne pas enlever les housses de sièges pour un nettoyage à sec ou un lavage séparé.

16. SÉCURITÉ

Soyez extrêmement prudents quand vous manipulez les mécanismes et les composantes électroniques en vous assurant que le repose-pied et toutes les parties motrices sont libres de tous obstacles.

- **Ne pas** laisser le fauteuil inclinable en position couchée quand vous ne l'utilisez pas.
- **Ne pas** laisser un enfant jouer ou opérer le mécanisme d'un meuble inclinable.
- **Ne pas** se mettre debout sur un fauteuil, et ne pas s'asseoir sur les appuis-pieds
- **Ne pas** enlever les housses de sièges pour un nettoyage à sec ou un lavage séparé.
- **Ne pas** s'asseoir sur les bras des fauteuils.
- Nos fauteuils inclinables ne doivent jamais rester en position inclinée lorsque vous vous levez. Cela pourrait faire basculer le fauteuil vers l'avant et causer des lésions corporelles. Vous devez toujours fermer le mécanisme avant (vous entendrez le mécanisme de l'appui-pied se verrouiller). Les mécanismes électriques n'ont pas de verrouillage, mais doivent être complètement fermés avant de vous lever pour votre sécurité.

Pour plus d'information, veuillez vous référer aux feuilles d'instructions des produits et à leur mise en garde, si nécessaire. Si ces directives ne sont pas suivies adéquatement, il pourrait y résulter des blessures et/ou des dommages.

17. CONDITIONS

Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur initial et elle n'est pas transférable.

Cette garantie ne couvre pas :

- des meubles de location, d'affaires, commerciaux, institutionnels ou de tout autre usage non résidentiel;
- produits achetés TEL QUEL, usagés ou en vente ferme;
- des produits vendus endommagés ou en liquidation;
- des produits considérés mal utilisés, maltraités, modifiés, abusés;
- toute autre condition résultant d'un mauvais usage;
- d'entretien, de nettoyage ou de soins inadéquats.

18. RÉCLAMATION

Pour faire une réclamation ou pour vous informer au sujet de votre produit Jaymar, veuillez contacter le marchand autorisé de Jaymar où l'achat original fut fait.

Quand vous ferez une réclamation sous cette garantie, une **preuve d'achat** avec la **facture originale** seront requis. Si ces informations ne sont pas fournies, Jaymar se réserve le droit de rejeter la plainte. Jaymar se réserve le droit de demander des photos pour vérification et/ou de retourner les pièces défectueuses à son usine.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un marchand autorisé de Jaymar ou contactez-nous à jaymar@jaymar.ca

19. PROCÉDURE DE SERVICE AU TITRE DE LA GARANTIE

Les réclamations doivent être faites par l'intermédiaire du détaillant duquel le meuble a été acheté. Le détaillant communiquera avec nous à cet effet. Trois photos doivent être remises à l'appui de la réclamation : 1^{re} Photo de l'ensemble de la pièce de la maison avec le mobilier Jaymar. 2^e Photo plus près avec l'ensemble du morceau défectueux. 3^e Un gros plan du problème de cet item. Dès que votre réclamation sera reçue avec les trois photos demandées, un dossier sera ouvert.

À l'intérieur du délai de la présente garantie, Jaymar s'engage à remplacer ou réparer, à son gré, tout produit ou partie d'un produit trouvé défectueux à cause d'un vice de matériau ou de fabrication. Jaymar déterminera la cause et la nature du défaut, la nécessité du remplacement ou de la réparation, le mode de règlement ou toute autre question liée à l'état du meuble.

La marchandise doit être inspectée immédiatement à la réception et toute réclamation doit être faite à ce moment. **Les dommages liés à la livraison doivent être rapportés dans les 7 jours suivant la livraison.** Après ce délai, toute réclamation sera refusée. Si la marchandise arrive endommagée, il est de la responsabilité du détaillant de soumettre une réclamation à la compagnie de transport. Si la marchandise est en toute autre façon défectueuse, le détaillant doit absolument aviser Jaymar immédiatement. Les retours ne seront acceptés que sur autorisation écrite préalable. Une fois l'autorisation accordée, le détaillant a 60 jours pour retourner la marchandise. S'il est nécessaire de retourner le meuble à l'usine à des fins de réparations, les coûts liés à l'emballage et au transport, vers et depuis l'usine, ne sont pas couverts par la présente garantie. Jaymar ne sera pas responsable des dommages et frais de transport des marchandises incorrectement emballées pour le retour. La marchandise doit être retournée par le transporteur spécifié par Jaymar. Jaymar peut choisir d'autoriser la réparation ou de faire les ajustements plutôt que d'échanger. Jaymar ne sera pas responsable pour les défauts qui résulteraient d'un entreposage ou d'une manutention inadéquate après que la marchandise ait quitté son usine.

S'il est impossible de remplacer la marchandise par un produit identique, Jaymar se réserve le droit d'utiliser un produit similaire de valeur égale. L'obligation de Jaymar n'excédera en aucun cas le coût initial versé par le détaillant.

Veuillez noter que des frais de 50% seront chargés pour les retours qui ne présenteront pas de défauts manufacturiers. Cette politique a pour objectif de clarifier les frais qui seront chargés pour le retour de la marchandise lorsque les défauts mentionnés sur l'autorisation de retour sont non fondés.

20. EXCLUSIONS

Toute garantie implicite, y compris les garanties de valeur marchande et de convenance à des fins particulières, est limitée à la durée de la garantie expresse offerte sur ce produit. Cette garantie limitée est exclusive et tient lieu de toute autre garantie verbale ou écrite, expresse ou implicite. Jaymar ne sera d'aucune manière tenue responsable en vertu de cette garantie, ou autrement, pour les dommages indirects, ou accessoires résultant de l'usage ou la perte d'usage du matériau.

Certains états ou certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, par conséquent, il se peut que les limitations définies ci-dessus ne s'appliquent pas dans votre cas. La présente garantie vous confère des droits spécifiques reconnus par la loi et il est possible que des droits supplémentaires soient applicables dans d'autres états ou provinces.

Nous vous remercions d'avoir acheté un meuble Jaymar. Nous espérons que ce meuble rembourré fait sur mesure ajoutera du charme à votre foyer pendant des années à venir.

***Qu'est-ce que le boulochage?**

Le boulochage ou les peluches sont de petites boules ou brins de fibre de textile qui se desserrent sur la surface d'un tissu. Lorsque les fibres d'un fil se brisent, ils s'entortillent lorsqu'on s'assoie ou qu'on se frotte sur le mobilier. La friction provoque les fibres à se détacher et forme de petites boules.

Il est important de savoir que le boulochage est tout à fait normal et disparaîtra lorsque les fibres excédentaires sont enlevées. Ce n'est pas un défaut du textile et ce n'est ni couvert par la garantie.

Comment enlever le boulochage

La façon plus rapide et efficace d'enlever les peluches est d'utiliser un rasoir à peluche à batterie ou électrique. Si d'autres peluches réapparaissent, elles peuvent être rasées à nouveau. Il peut être nécessaire de répéter l'opération à quelques reprises, mais l'apparition des peluches va diminuer et éventuellement cesser une fois l'excédent de fibres libres enlevées.